

**Château d'Hindelbank**  
**“Événement réparation morale”**  
**10 Septembre 2010**

Avec le stigmate "prisonnier Hindelbank", nous, qui avons été internés administrativement entre 1942 et 1981, sommes punis pour la vie entière. Nous, les internés administratifs, portons le stigmate d'avoir été en prison, d'avoir été en taule. Pourtant, nous n'avons jamais été des criminels. Cela nous a marqués pour toute notre vie.

Aujourd'hui, nous exigeons une réparation, c'est pourquoi une excuse publique est nécessaire. Cependant cela ne sera pas suffisant : comme enfermés administratifs entre 1942 et 1981, et contrairement aux criminels, on ne nous a pas même donné la possibilité de nous justifier auprès de la justice, au contraire, nous avons été livrés sans protection aux services publics. En outre, on ne nous a même pas accordé le droit légal de nous faire entendre ou d'obtenir une décision argumentée. - - -

En 1967, alors que j'avais 17 ans et que j'étais enceinte de quasiment cinq mois, j'ai été « incarcérée administrativement » (*art. 283 aCC*) dans le pénitencier de femmes de Hindelbank. En d'autres termes : on m'a enfermée sans aucune condamnation et cela a eu des répercussions sur ma vie entière.

Il a été **fatal**, et cela se manifeste encore aujourd'hui dans ma vie, que la "maison d'éducation" et la prison de femmes se soit trouvées dans les mêmes bâtiments et aient de surcroît porté le même nom. - - -

Il y a huit ans, j'ai écrit un livre pour raconter ce que j'ai enduré pendant toute ma jeunesse, et ce pour des raisons thérapeutiques, afin de me libérer de mes traumatismes. Je dus cependant constater à maintes reprises que la plus part des gens ne voulait pas croire ce que je racontais au sujet du comportement arbitraire des services publics de l'époque. Cela ne pouvait être vrai qu'en Suisse, un pays de droit, on ait pu enfermer, avec des criminelles coupables de délits graves, des personnes n'ayant commis aucun délit et n'étant l'objet d'aucune condamnation.

Après avoir accusé de nombreux rejets de la part des médias, j'ai lancé mon dernier appel à l'aide, début 2008, au magazine "Der Beobachter". Heureusement, Monsieur Dominique Strelbel a pris mon histoire au sérieux. Il a engagé des recherches, publié mon histoire et lancé un appel aux autres victimes de ces comportements arbitraires des services publics de l'époque afin qu'elle se manifeste. C'est à partir de ce moment là que tout s'est mit en mouvement - dans les journaux, à la télévision et dans d'autres médias. Des femmes et des hommes politiques devinrent attentifs à ce sujet. J'aimerais ici citer tout particulièrement Madame Jacqueline Fehr, Conseillère Nationale. - - -

Encore une fois, nous qui avons été "incarcérées administrativement", nous portons les stigmates d'avoir été en prison sans raison, d'avoir été "en taule", alors que nous n'avions encouru aucune condamnation.

J'ai porté cette honte pendant des dizaines d'années en moi-même, accompagnée par une colère insupportable envers les services publics dont le comportement arbitraire m'a livrée sans protection dans la société civile. J'étais *une victime parmi des milliers d'autres qui ont connu le même destin*.

Souvenons-nous ici de tous ces jeunes hommes et femmes « administrativement incarcérés » de 1942 à 1981 dans le pénitencier pour femmes de Hindelbank. N'oublions cependant pas non plus les jeunes filles et garçons qui étaient à cette époque également enfermés dans d'autres institutions et prisons suisses pour "redressement", car beaucoup d'entre eux ont emporté depuis longtemps ce lourd secret dans leurs tombes. - - -

**Nous constatons :**

1. Qu'à cette époque-là, la conduite des services publics, du chef d'institution et de certains gardiens et gardiennes ont violé sans motif aucun la dignité humaine, ce qui représente un abus de pouvoir manifeste.
2. Que les blessures psychiques résultantes de ces faits ont eu un effet destructeur sur des générations et que nous qui en sommes victimes, nous en souffrons encore, ainsi que nos enfants.

**Château d'Hindelbank**  
**“Événement réparation morale”**  
**10 Septembre 2010**

Mon appel, que j'exprime en mon nom et également au nom des autres victimes, s'adresse à la justice ainsi qu'à la société :

**Ne permettez pas qu'une telle chose puisse se reproduire!**

**La sauvegarde absolue de la dignité humaine doit être une loi supérieure.**

Cela est valable tout spécialement pour la police. Celle-ci doit assumer la tâche qui lui est confiée par les autorités et par le peuple sans condamner ni discriminer par avance.

Les collaborateurs des maisons de redressement et des prisons n'ont pour tâche de juger ni de punir. Ils doivent protéger, soigner et encourager les personnes qui leur sont confiées.

Cette mission est également valable pour d'autres institutions telles que les écoles, les asiles psychiatriques, les cliniques et les maisons de retraite.

Partout où des personnes sont livrées à d'autres personnes, il faut particulièrement veiller au respect de la dignité humaine et des droits de l'homme. En Suisse, il devrait y avoir un centre de contact ou une instance de protection pour les personnes qui se sentent menacées dans leur dignité humaine que cela soit par d'autres personnes ou par des institutions quel qu'elles soient.

Naturellement, les services publics ne sont pas les seuls coupables. Cette responsabilité incombe aussi à ceux qui ont exercé leur pouvoir sur les personnes qui leur étaient livrées, ces personnes qui étaient donc dépendantes d'eux et dont ils ont abusé.

Afin que les services publics de tutelle puissent être mieux contrôlés, les jeunes et les enfants doivent avoir le droit de faire appel à un avocat indépendant, lorsqu'il s'agit de questions importantes telles que par exemple l'enfermement dans un centre. Un tel avocat pour les enfants est nécessaire – comme le prouve justement notre destin.

En outre, il est tout simplement choquant de voir qu'aujourd'hui encore, des jeunes, innocents, qui ont été enfermés pour des raisons d'aide sociale, sont installés dans les mêmes institutions que des personnes qui ont été condamnées pénalement, et donc les y côtoient. Et tout cela parce que les fonds manquent pour qu'il y ait des institutions séparées.

**Nous faisons appel à la conscience sociale de chaque personne.** Chaque citoyen porte une responsabilité sociale dans notre société et il doit en être conscient. - - -

Je voudrais exprimer un grand **MERCI** à toutes les personnes qui m'ont toujours aidées à porter ma croix - qui menaçait souvent de m'écraser-, et ce, au-delà de tous les doutes sur soi-même, de toute la méfiance et de toute l'impatience qui ont pu exister.

*21 avril 1967 au 29 avril 1968*

*Ursula Biondi - une victime parmi tant d'autres de la tyrannie des services publics de cette époque-là –  
âgée de 17 ans, enceinte de cinq mois, incarcérée administrativement (art. 283 aCC)  
dans le pénitencier pour femmes.*